

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 04632

Numéro SIREN : 330 472 507

Nom ou dénomination : SOGECOMPTA

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 156973

SOGECOMPTA

Société par actions simplifiée
au capital de 200 559 euros
Siège social : 124 bis Avenue de Villiers, 75017 PARIS
330 472 507 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2023

L'an Deux-mille-vingt-trois,
Le 10 novembre 2023,
A Dix heures,

Les associés de la société SOGECOMPTA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, siège social, sur convocation faite dans les délais statutaires à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David KOSKAS, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Stéphane BENGUIGUI est désigné secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 559 actions sur les 200 559 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Stéphane PEREZ de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société STRADEV, au capital de 2 000 000,00 €, dont le siège social est 124 bis Avenue de Villiers, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 485 717, représentée par Stéphane PEREZ.

Conformément aux dispositions des statuts, la société STRADEV disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société STRADEV aura à l'instar du Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

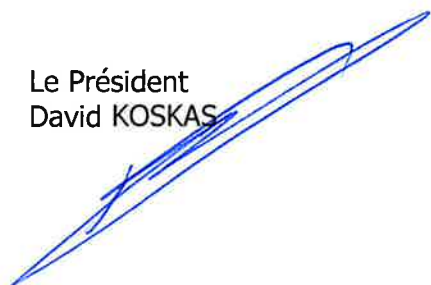
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
David KOSKAS



Le secrétaire
Stéphane BENGUIGUI

